



## COMPTE-RENDU

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 18

Date de la convocation  
27 février 2020

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 3 mars 2020 à 19h00 en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales en date du 27 février 2020.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion :

Marie-Madeleine AYDIN, Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Michèle LOUVEL, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Thierry WITWICKI

Absents excusés :

Clothilde LOOS (arrivée à 20h au point 9), a donné pouvoir à Huguette BARONDEAU,  
Francis SEYLLER (arrivé à 19h58 au point 9), a donné pouvoir à Nicolas SIMLER,  
Delphine WAEGEL a donné pouvoir à Aude ROMILLY.

Avant de démarrer la séance, M. le Maire demande à retirer un point à l'ordre du jour à savoir le point 11 « Présentation du rapport annuel – SMICTOM d'Alsace Centrale ». En effet, ce rapport n'étant pas encore réceptionné en Mairie, il ne peut être présenté lors de cette séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation et signature du PV du 14 janvier 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du Compte Administratif 2019
  - 3.1. Compte administratif – budget principal
  - 3.2. Compte administratif – budget lotissement de la Gare – 4<sup>ème</sup> tranche
4. Adoption du Compte de Gestion 2019 – Budget principal et lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche
5. Lotissement de la Gare – Vente d'un terrain
6. Giratoire RD 210 – Régularisation foncière avec le Conseil Départemental 67
7. Adhésion au groupement de commande pour l'achat de papier de reprographie
8. Aménagement des abords de la salle polyvalente – Pose d'une clôture rigide - Avenant
9. Aménagement de la rue des Sœurs - Attribution des marchés de travaux
  - 9.1. Lot 1 – Voirie
  - 9.2. Lot 2 – Réseaux secs
10. Subventions exceptionnelles
  - 10.1. Foulées du sourire
  - 10.2. Groupe humanitaire Kelilal'INSA
11. Composition du bureau de vote des élections municipales
12. Décision du Maire
13. Communications/Informations

## 1. Approbation et signature du PV du 14 janvier 2020

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

**Adopté à l'unanimité.**

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Thierry WITWICKI est nommé secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du Compte Administratif 2019

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

Une présentation détaillée des dépenses et recettes, de fonctionnement et d'investissement inscrites au Compte Administratif 2019 est effectuée au cours de la séance.

### 3.1. Compte administratif – budget principal

#### I. Fonctionnement

Recettes :	1 289 839,60 €
Dépenses :	987 663,53 €
Excédent de fonctionnement 2018 (c/002) :	1 448 455,59 €
<b>Excédent de fonctionnement 2019 :</b>	<b>1 750 631,66 €</b>

#### II. Investissement

Recettes :	372 058,99 €
Dépenses :	543 344,87 €
Déficit d'investissement 2018 (c/001) :	-206 434,00 €
<b>Déficit d'investissement 2019 :</b>	<b>-377 719,88 €</b>

Après que le Maire a quitté la salle, l'adjointe Aude ROMILLY prend la parole et demande aux conseillers de procéder au vote du compte administratif de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents (le Maire s'étant retiré, il n'a pas pris part au vote).**

### 3.2. Compte administratif – budget lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche

Il est de même procédé à certaines explications quant aux dépenses, notamment pour la section investissement, inscrites au compte administratif.

#### I. Fonctionnement

Recettes :	237 878,34 €
Dépenses :	6 468,82 €
Excédent de fonctionnement 2018 (c/002) :	503 250,63 €
<b>Excédent de fonctionnement 2019 :</b>	<b>734 660,15 €</b>

## II. Investissement

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
Déficit d'investissement 2018 (c/001) :	- 232 388,00 €
<b>Déficit d'investissement 2019 :</b>	<b>- 232 388,00 €</b>

Après que le Maire a quitté la salle, l'adjointe Aude ROMILLY prend la parole et demande aux conseillers de procéder au vote du compte administratif de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présent (le Maire s'étant retiré, il n'a pas pris part au vote).**

### 4. Adoption du Compte de Gestion 2019 – Budget principal et lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour la commune et le lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2018 et 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

### 5. Lotissement de la Gare – Vente d'un terrain

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente par SAFTI du terrain situé dans le lotissement de la gare (4<sup>ème</sup> tranche) aux acquéreurs suivants :

Parcelle 1088/673, section 22  
Lot n° 10 - superficie de 5,47 ares  
A M. SIMON William et Mme LEHRY Marion, domiciliés 43c rue de Hilsenheim, 67600 Muttersholtz.  
Prix : 82 050 € net vendeur

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la vente de ce terrain.**

### 6. Giratoire RD 210 – Régularisation foncière avec le Conseil Départemental 67

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Le carrefour giratoire de la RD 210 en traverse de la Commune empiète pour partie sur la parcelle cadastrée en section 22 n°1008, propriété de la Commune. Cette emprise foncière pourrait être cédée à titre gratuit au Département du Bas-Rhin pour être intégrée à son domaine public, au titre de la voirie départementale.

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour la régularisation foncière entre le Département du Bas-Rhin et la commune de Wittisheim relative à une portion de la parcelle cadastrée n° 1008 section 22, pour une surface de 7,37 ares. Cette portion de parcelle devant être incorporée dans l'emprise de la route départementale 210.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession au Département du bien relevant du domaine public.**

## **7. Adhésion au groupement de commande pour l'achat de papier de reprographie**

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim s'est prononcé successivement en 2012 puis 2015, favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le marché actuel, issu du second groupement de commande arrive à terme le 31 mars prochain. Face aux résultats positifs de ce marché, notamment d'un point de vue financier, la Communauté de Communes propose de reconduire cette démarche.

Le nouveau marché prendra la forme d'un accord cadre, dont les prestations seront réalisées par l'émission de bons de commande.

Comme précédemment il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargé :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- De s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- D'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations ;
- De payer les prestations réalisées.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;  
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;  
Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie ;**
- **ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;**
- **ACCEPTÉ que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;**
- **AUTORISE le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.**
- **DESIGNE le Maire pour siéger au sein de la commission d'attribution.**

## 8. Aménagement des abords de la salle polyvalente – Avenant – Pose d’une clôture rigide et d’un nouveau portail

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre des travaux d’aménagement des abords de la salle polyvalente, des travaux complémentaires aux marchés s’avèrent nécessaires.

Le lot n°3 « Aménagement paysagers » du marché de travaux, confié à l’entreprise Est Paysages d’Alsace, comprenait la mise en place d’un grillage agricole à l’ouest de la salle polyvalente, pour un coût de 18,60 € HT/ml, pour 160 ml au total.

Il semble opportun de revoir le type de grillage à mettre en place, afin d’assurer la pérennité de cette installation. Aussi, il est proposé l’installation d’une clôture rigide, dont le montant s’élève à 52 €/ml HT.

Par ailleurs, la pose d’un portail supplémentaire semble opportune, pour s’assortir avec le type de grillage posé. Il est précisé que l’ancien portail sera quant à lui réutilisé à un autre emplacement, sur les abords du stade de football. Le coût de ce nouveau portail est de 2 250 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité AUTORISE le Maire à signer cet avenant au marché.**

## 9. Aménagement de la rue des Sœurs - Attribution des marchés de travaux

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

La consultation relative au marché de travaux a été lancée le 23 janvier 2020, avec un retour des offres demandé pour le 17 février 2020.

Ce marché se compose de 2 lots :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Réseaux secs

L’analyse des offres a été effectuée par le maître d’œuvre à savoir le cabinet Schaller-Roth-Simler.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 1 abstention :**

- **VALIDE les résultats de l’analyse des offres ;**
- **RETIENT les offres suivantes :**
  - \*Lot 1 « Voirie » attribué à l’entreprise Colas (Ostwald),  
pour un montant global de 193 501,67€ HT/232 202 € TTC, après négociation**
  - \*Lot 2 « Réseaux Secs » attribué à l’entreprise Pontiggia (Horbourg-Wihr),  
pour un montant de 88 821 € HT /106 585,20 € TTC**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.**

## 10. Subventions exceptionnelles

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

### 10.1. Foulées du sourire

L’association, créée il y a 3 ans, apporte dans un premier temps de l’écoute, du soutien et oriente les victimes de violence conjugale vers les structures les plus adaptées selon la situation. Dans certains cas, l’association apporte une aide financière et donne la possibilité à certaines victimes de quitter le domicile conjugal, en prenant en charge une caution et le 1<sup>er</sup> loyer. L’objectif étant que ces victimes soient à l’abris.

Pour atteindre ces objectifs, l’association a mis en place une permanence téléphonique depuis 2018, assurée par une bénévole retraitée. L’association a créé en janvier 2020 un poste salarié à mi-temps. En effet, la structure

commence à être reconnue au sein du réseau d'aides aux victimes de violences conjugales et souhaite étendre son soutien en milieu rural. De ce fait, leur bénévole ne peut plus assurer seule la permanence.

Cette salariée est basée au sein de la Maison Kolb à Marckolsheim. Afin qu'elle puisse remplir ses missions dans les meilleures conditions (permanence téléphonique, rendez-vous physique, suivi de projets...), l'association sollicite une aide financière pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

La commission finances, réunie le 26/02/2020, propose d'attribuer une aide financière de 300 € à l'association « Foulées du Sourire » dans ce cadre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Foulées du Sourire », pour l'acquisition d'un ordinateur portable.**

## 10.2. Groupe humanitaire Kelilal'INSA

Ce groupe est formé de 6 étudiants de l'INSA, qui interviennent chaque année, dans le cadre d'un voyage à but humanitaire, au sein d'un site agricole du village de Kelilalina à Madagascar.

Les objectifs de leur voyage en 2020 seraient l'agrandissement du site d'une part et la construction d'une machine à décortiquer les grains de riz d'autre part. Les étudiants sollicitent une subvention pour boucler leur budget. En effet, leur budget global, qui comprend les transports et matériaux nécessaires sont chiffrés à 21 780 €.

La commission finances, réunie le 26/02/2020, propose d'attribuer une aide financière de 200 € au groupe humanitaire « Kelilal'INSA » dans ce cadre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au groupe humanitaire « Kelilal'INSA », pour l'organisation de leur voyage humanitaire 2020.**

## 11. Composition du bureau de vote des élections municipales

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Afin d'organiser les élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2020, il est nécessaire de nommer les membres du bureau de vote pour chacun des 2 tours : un président, 1 assesseur titulaire par créneau horaire, 1 assesseur suppléant au minimum par créneau horaire et un secrétaire.

### **BUREAU DE VOTE – 1<sup>er</sup> TOUR – DIMANCHE 15 MARS 2020**

**Président :** Christophe KNOBLOCH, Maire  
**Assesseurs titulaires :**  
1) Christophe KNOBLOCH  
2) Huguette BARONDEAU  
3) Nicolas SIMLER  
4) Aude ROMILLY  
5) Michèle LOUVEL

**Secrétaire :** Nicolas SIMLER

**Ouverture du scrutin : 8 heures / Fermeture du scrutin : 18 heures.**

**PLANNING DE PRESENCE :**

Le bureau de vote est fixé comme suit, le Maire assurant l'ouverture :

<b>8 h 00 à 10 h 00</b>	1. Christophe KNOBLOCH 2. Michèle LOUVEL 3. Francis SEYLLER 4. Justin FAHRNER
<b>10h 00 à 12 h 00</b>	1. Thierry WITWICKI 2. Jean- Blaise FEIST 3. Philippe FAHRNER 4. Huguette BARONDEAU
<b>12 h 00 à 14 h 00</b>	1. Nicolas SIMLER 2. Clothilde LOOS 3. Marie-Madeleine AYDIN 4. Delphine WAEGEL
<b>14 h 00 à 16 h 00</b>	1. Aude ROMILLY 2. Jean-Marie BECK 3. Edith SCHWAB 4. Christophe KNOBLOCH
<b>16 h 00 à 18 h 00</b>	1. Yolande SEYLLER 2. Gaelle HOUBRE 3. Michèle LOUVEL 4. Geneviève GROSSHENY

**Dénombrement du scrutin** : à partir de 18 heures. – *1<sup>er</sup> étage Mairie*

**Scrutateurs** répartis en 3 tables.

**BUREAU DE VOTE – 2<sup>ème</sup> TOUR – DIMANCHE 22 MARS 2020**

**Président :** Christophe KNOBLOCH, Maire

**Assesseurs titulaires :**

- 1) Christophe KNOBLOCH
- 2) Huguette BARONDEAU
- 3) Nicolas SIMLER
- 4) Aude ROMILLY
- 5) Michèle LOUVEL

**Secrétaire :** Nicolas SIMLER

**Ouverture du scrutin : 8 heures / Fermeture du scrutin : 18 heures.**

**PLANNING DE PRESENCE :**

Le bureau de vote est fixé comme suit, le Maire assurant l'ouverture :

<b>8 h 00 à 10 h 00</b>	1. Christophe KNOBLOCH 2. Michèle LOUVEL 3. Francis SEYLLER 4. Justin FAHRNER
<b>10h 00 à 12 h 00</b>	1. Thierry WITWICKI 2. Jean-Blaise FEIST 3. Philippe FAHRNER 4. Huguette BARONDEAU
<b>12 h 00 à 14 h 00</b>	1. Nicolas SIMLER 2. Clothilde LOOS 3. Marie-Madeleine AYDIN 4. Delphine WAEGEL

<b>14 h 00 à 16 h 00</b>	1. Aude ROMILLY 2. Jean-Marie BECK 3. Edith SCHWAB 4. Christophe KNOBLOCH
<b>16 h 00 à 18 h 00</b>	1. Yolande SEYLLER 2. Gaelle HOUBRE 3. 4.

**Dénombrement du scrutin** : à partir de 18 heures. – 1<sup>er</sup> étage Mairie

**Scrutateurs** répartis en 3 tables.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Décisions du Maire

- **Ecole** : Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur interactif pour la classe de CP (renouvellement de l'ancien devenu hors d'usage), coût = 1 240 € HT
- **Ecole** : Problème d'étanchéité de la toiture plate.  
Diagnostic et intervention par Soprassistance, coût = 765 € HT
- **Terrain de pétanque** : Nivellement par Vogel, coût = 1 918 € HT
- **Presbytère** : Interventions sur le conduit de fumée par Goerg, coût = 1 875,12 € HT
- **SPA** : Insertion dans la revue de moyenne Alsace, coût = 145 € HT

## 13. Communications/Informations

- **SMICTOM** : le diaporama du projet « SMICTOM 2020 », qui reprend notamment les premiers résultats de la collecte de biodéchets a été envoyé aux conseillers avec la convocation au conseil municipal.
- **SMICTOM** : nombre de levées du bac gris  
Un outil sera à disposition de tous les foyers sur le site internet du SMICTOM pour consulter le nombre de levées effectuées.
- **Association LIVELY** : installation à Wittisheim de cette association carnavalesque.
- **Conférence CCRM** : arbres remarquables à la médiathèque de Wittisheim, vendredi 6 mars à 19h.
- **Parking du relais postal** : souvent utilisé par des voitures de personnes qui pourtant ne se rendent pas à la Poste. Les agents vérifieront et le cas échéant, inviteront ces personnes à utiliser d'autres places de stationnement.

En cette dernière séance du mandat, le Maire liste les projets menés depuis 2014. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication tout au long de ce mandat.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.**